



DISTRICT DE L'ARIÈGE DE FOOTBALL



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du 24/10/2025

Procès-Verbal n° 2
Sous réserve d'approbation du Comité Directeur

Saison 2025/2026

Président : TOURECHE Karim

Présents : BOUALI Yanis
ROUZAUD Alexandre
BOULBENE Charles
JIMENEZ Jean Philippe
PEREIRA DA SILVA Jean-Michel
VERSTUFT Vincent
BAROU Romain
BOUYELLI Mourad
DEJEAN Tom
MARTOU Youssef
CANDELLE Benjamin

Excusés : ACHAARAOUI Mohamed
LAUR Charlene
SJOBERG PERRY Bastien
ABAD Jonathan

La séance est ouverte à 20h.

- Ouverture de la séance par la validation des PV 1 CDA et PV 1 de la section des lois du jeu

- Situation de l'arbitre xx :

L'arbitre Monsieur XXX a été convoqué le 24/10 pour une audition à la suite du compte rendu rédigé dans le cadre de son observation, faisant état d'un comportement jugé inapproprié envers l'observateur désigné par la CDA.

Conformément à la procédure, il lui a été demandé de fournir une explication écrite afin d'éclaircir les circonstances de l'incident. Après analyse de sa réponse, la CDA avait décidé de le convoquer pour pouvoir s'expliquer ce jour même.

Cependant, avant la date prévue, Monsieur XXX a adressé le 21/10 sa démission en sa qualité d'arbitre par courrier électronique.

La CDA a pris acte de sa démission et tient à le remercier pour l'ensemble de sa carrière et son engagement au service de l'arbitrage Ariègeois.

L'information a été transmise au comité directeur, conformément aux dispositions en vigueur.

- Suivi des manquements des arbitres :

Mr X, Jeune Arbitre District, nous a informé qu'il ne pouvait pas se rendre à son match le jour J, son motif n'étant pas valable et en ayant récidivé :

La CDA décide de lui adresser une sanction de 2 weeks ends de non-désignation, 4 points en moins dans la note CDA en moins et 25 € déduits de ses prestations comme le prévoit le RI

Mr X, Arbitre catégorie B, nous a informé qu'il ne pouvait pas se rendre à son match, son motif n'étant pas valable et ayant été déjà averti pour ce motif la saison dernière :

La CDA décide de lui adresser une sanction de 2 weeks ends de non-désignation et 2 points en moins dans la note CDA

Mr X, Arbitre catégorie ELITE, n'a pas envoyé son rapport d'exclusion dans les délais prévus par le RI et en ayant récidivé :

La CDA décide de lui adresser une sanction de 2 weeks ends de non désignation et 2 points en moins dans la note CDA

Mr X, Jeune Arbitre District, nous a informé se désister à J-4 de sa rencontre sur un motif non valable.

La CDA décide de lui adresser une sanction de 2 weeks ends de non-désignation et 2 points en moins dans la note CDA

Mr X, Jeune Arbitre District, nous a informé se désister à J-1 de sa rencontre sur un motif non valable :

La CDA décide de lui adresser une sanction de 2 weeks ends de non-désignation et 3 points en moins dans la note CDA

- Promotions Accélérées :

1/ A la suite des remontées du Pôle observations, la CDA soumet pour vote la proposition de promotion accélérée de Mme Marion TISON, Arbitre assistante spécifique catégorie Féminine, au niveau régional : après les votes à l'unanimité, la CDA valide cette promotion accélérée et soumet la candidature à la LFO

2/ la suite des remontées du Pôle observations la CDA soumet pour vote la promotion accélérée de Mr Pierre VERSTUYFT RAY, Jeune Arbitre District, au niveau régional : après les votes à l'unanimité, la CDA valide cette promotion accélérée et soumet la candidature à la LFO

3/ A la suite d'une observation faite par un observateur du DAF et d'un signalement de potentiel comme le prévoit le RI, la CDA soumet pour vote la promotion accélérée de Mr Thomas PLACIDE, Arbitre catégorie C, à la catégorie supérieure : B après les votes à l'unanimité, la CDA valide cette promotion accélérée

- Suivi des incidents et incivilités :

Au vu des incidents sur certains matchs de u17 et u18, la CDA prend la décision de désigner des arbitres Seniors ou Jeunes Arbitres de Ligue (JAL) sur les matchs dit « à risque ».

Lors de 2 rencontres distinctes en jeunes, deux arbitres féminines ont été la cible de propos déplacés tenus par des dirigeants et spectateurs.

Ces propos, jugés inappropriés et contraires aux valeurs portées par notre instance, ont été signalés par les intéressées.

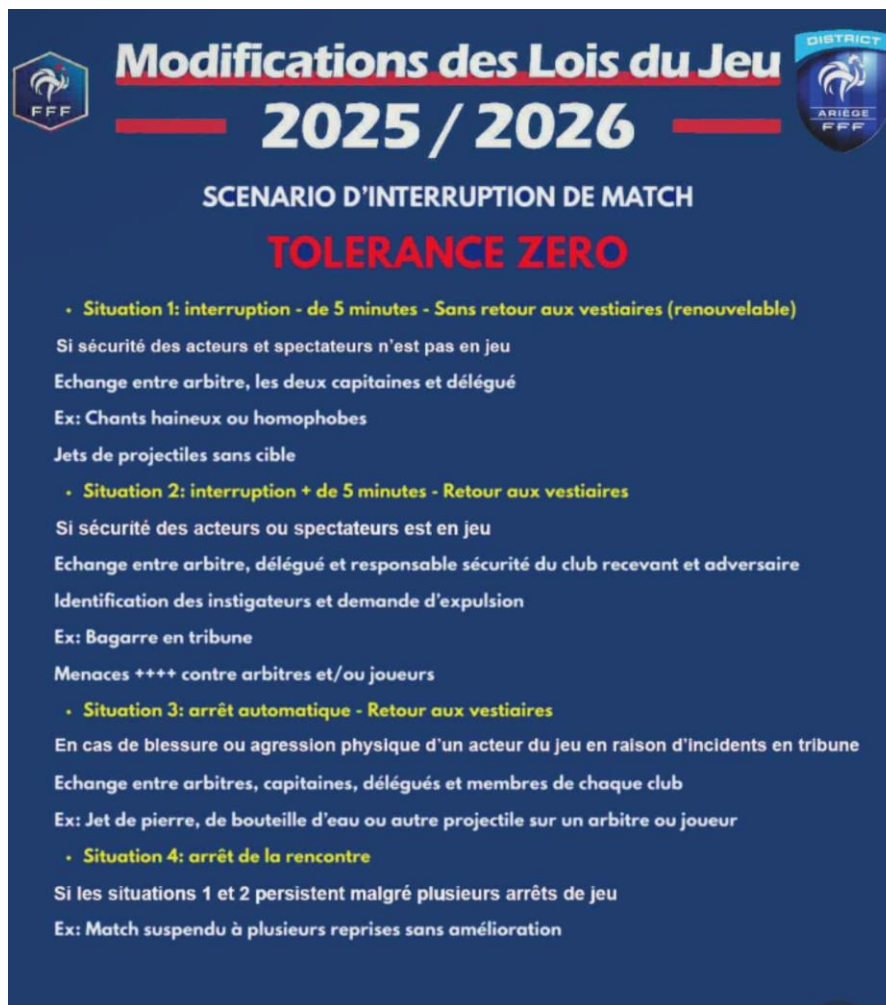
Des rapports ont été établis par les arbitres concernées et transmis aux commissions compétentes pour instruction.

La CDA a pris connaissance des faits et a immédiatement engagé les démarches nécessaires afin que ces comportements soient examinés dans le cadre réglementaire prévu.

En parallèle, un rappel officiel a été adressé à l'ensemble des clubs pour souligner l'importance du respect envers les officiels de match, en particulier dans le cadre de la lutte contre les comportements sexistes ou discriminatoires. La CDA rappelle que tout manquement à ces principes fera l'objet d'un suivi rigoureux.

La présente situation a été portée à l'attention du comité directeur.

Au vu des incivilités sur plusieurs matchs, la CDA a décidé de mettre en place le protocole : TOLÉRANCE ZERO.



Au vu de l'augmentation nationale des incivilités, il est important de rappeler aux arbitres Ariègeois l'ensemble des outils et moyens à leur disposition à savoir :

- Pause d'apaisement
- Carton blanc joueurs et coach qu'il est important d'utiliser à bon escient et d'optimiser en terme de prévention

Des matchs ont été identifiés avec le pôle prévention et compétitions : ils seront encadrés avec le dispositif des caméras embarquées.

- [Sollicitation du club de Saint Giron pour une réunion avec les dirigeants sur les modifications des lois du jeu :](#)

La CDA a été sollicitée par le club de Saint-Girons pour l'organisation d'une visioconférence le mercredi 24 septembre, à destination de ses dirigeants.

L'objectif de cette rencontre était de rappeler les modifications récentes des lois du jeu et d'en faciliter la compréhension.

La session, d'une durée de 1h15, a été animée par Karim, Yanis et Jean-Michel, membres de la CDA.

Ils ont présenté les évolutions réglementaires en vigueur et les ont illustrées par des séquences vidéo afin d'en faciliter l'interprétation et l'application sur le terrain.

Cette initiative a été particulièrement appréciée par l'ensemble des dirigeants présents, qui ont salué la clarté des échanges et la qualité du contenu proposé.

La CDA rappelle que ce type de session est ouvert à tous les clubs intéressés, dans une démarche de formation continue et de dialogue constructif autour de l'arbitrage.

- Suivi des nouveaux jeunes arbitres de la FIA de Septembre :

Pour les arbitres issus de la nouvelle formation de septembre, la CDA constate d'excellents retours de la part des tuteurs et des éducateurs, mettant en avant la qualité du niveau d'arbitrage proposé, ainsi que l'engagement et le sérieux dont ces arbitres ont fait preuve depuis leur entrée en fonction.

- Tournoi des 3 clochers du club de Pamiers :

Point effectué par le pôle jeune des arbitres sollicités pour officier durant le tournoi : la catégorie U13 sera couverte et U11 selon les arbitres présents

- Date du stage d'hiver de mi saison :

Le prochain stage de mi saison est fixé au vendredi 12 décembre (lieu à définir) : une visio va être organisée sur début novembre avec les arbitres par catégorie pour faire le point sur les 2 mois écoulés.

La séance est levée à 21 h 20

Le président de la C.D.A.

Karim TOURECHE

Le secrétaire de la C.D.A.

Charles BOULBENE